

Planifier mon développement à l'international

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Présentation du dispositif

Ce dispositif vise à conquérir de nouveaux marchés à l'international. Il finance les frais de déplacements ou de participation à des actions internationales (salons, missions exploratoires ou de prospection, conventions...) avec un collectif d'entreprise de la filière.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux entreprises (Start-up, TPE, PME et ETI jusqu'à 1 000 salariés) ayant leur siège social ou l'établissement est situé en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

L'aide porte exclusivement sur les salons et événements recensés.

Les dépenses éligibles peuvent varier en fonction des actions (liste dans la partie "Fichiers attachés").

Seuls les coûts directs liés à la mise en œuvre de l'action (hors frais de personnel) sont éligibles :

- coûts de déplacement et de séjour,
- frais de stand,
- frais d'interprétariat,
- prestations pour l'organisation de rendez-vous B2B,
- frais liés à la location de matériel,
- frais de douane...

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La Région-Auvergne Rhône -Alpes prend en charge à hauteur de 50% maximum les coûts externes (hors frais de personnel) liés à la participation à l'action.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'inscription aux actions ciblées se fait directement auprès de l'intermédiaire désigné par la Région.
L'intermédiaire désigné, le salon ou l'événement à l'international sont dans la liste des actions dans la partie "Fichiers attachés".

Aucune demande d'aide reçue directement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne pourra être traitée.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 1001 salariés.

Organisme

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Siège**
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 LYON Cedex 02
Téléphone : 04 26 73 40 00